



FOIRE AUX QUESTIONS

Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Qu'est-ce que le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse ?

Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse est un groupe de travail créé dans le but d'élaborer des politiques et des mesures de mise en œuvre efficaces pour contrer les effets de la sécheresse, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Il a été créé par les gouvernements au cours de la 14^e session de la Conférence des Parties (COP 14) de la CNULCD. Le groupe présentera ses conclusions et ses recommandations aux Parties pour examen lors de la 15^e session de la COP, à l'automne 2021.

Quel est son mandat ?

- Passer en revue et examiner les cadres de politique, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants (y compris les partenariats) relatifs à la préparation et à l'intervention face à la sécheresse ;
- Étudier les différentes mesures appropriées possibles en matière de politique, de plaidoyer et de mise en œuvre, à tous les niveaux, pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le cadre de la Convention ;
- Mener à bien ces tâches dans le cadre d'une approche intégrée et globale plus large de réduction des risques de catastrophe et d'amélioration de la résilience des communautés et des écosystèmes.

Quelle est sa composition ?

Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse compte 30 membres, composés de trois (3) représentants au maximum par Partie qui sont nommés par leurs groupes régionaux respectifs. Il existe cinq groupes au total. Les représentants régionaux ont été nommés par les gouvernements nationaux. Outre ces représentants, 15 autres membres sont issus des principales parties prenantes, telles que des organismes des Nations Unies, l'Interface science-politique, d'autres organisations scientifiques, des organisations régionales et des organisations de la société civile.

La liste des membres peut être consultée ici : https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/30%20IWG%20members%20for%20drought_24-08.pdf

Les membres du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse siègent pour un mandat de deux ans. Le mandat des membres choisis à la suite de cet appel débutera au début de l'année 2020 et s'achèvera à la fin de la quinzième session de la COP, qui devrait se dérouler à la fin de l'automne 2021.

Les membres ne sont pas rémunérés dans le cadre de ce poste. Cependant, conformément aux règles et règlements des Nations Unies, les frais de déplacement seront pris en charge pour tous les membres éligibles et des indemnités journalières de subsistance leur seront versées.

De quelle manière les organisations/pays peuvent-elles/ils contribuer ?

Les Parties, les organisations internationales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées par la question ont émis des propositions relatives aux points suivants : (a) les cadres de politique, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle, ainsi que les mesures de mise en œuvre pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention ; et (b) les obstacles et les défis qui entravent les interventions, les possibilités et les mesures de mise en œuvre envisageables, ainsi que la préparation aux épisodes de sécheresse, la lutte contre ceux-ci et le rétablissement de la situation.

L'évaluation préliminaire des propositions viendra alimenter les documents de référence de la première réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse. Les contributions supplémentaires et les conclusions du Groupe de travail seront accessibles en ligne pour recueillir les observations et les futures contributions.

Quelles sont ses responsabilités ?

Les membres du Groupe de travail ont le devoir de :

Contribuer directement à l'atteinte des résultats attendus de la part des membres, tels que définis lors de la COP 14 de la CNULCD et décrits dans le paragraphe introductif ci-dessus, en s'appuyant sur un éventail de ressources comprenant, sans toutefois s'y limiter, les documents de référence de la CNULCD et les documents de référence et les différents travaux d'autres entités parties à la Convention, tels que :

- Cadre de politique de résilience, d'adaptation et de gestion de la sécheresse : Directives techniques à l'appui ;
- Drought Impact and Vulnerability Assessment: A Review ;
- Lien entre la sécheresse et les terres ;
- La série de possibilités qu'offre la CNULCD pour lutter contre la sécheresse
- La boîte à outils de la CNULCD pour lutter contre la sécheresse
- Les autres solutions scientifiques et techniques examinées par les pairs et les autres outils de l'Interface science-politique pour lutter contre les problèmes de sécheresse

Maintenir des niveaux d'excellence technique et scientifique, de professionnalisme et de collégialité les plus élevés possible ; et

S'inspirer de l'expertise des membres de son réseau et de tous les domaines pertinents aux activités du Groupe de travail.



Quels sont les points de contact pour les entretiens ?

Une liste des personnes pouvant être interviewées est mise à la disposition des journalistes *bona fide*.. Pour demander la tenue d'un entretien, veuillez envoyer un e-mail à kjimenez@unccd.int en précisant la région, la langue de communication et le groupe d'intervenants que vous souhaitez interviewer, ainsi que des informations vous concernant, telles que votre nom, votre fonction et le nom de la publication pour laquelle vous écrivez.

Où puis-je trouver de plus amples informations à propos de cette initiative ?

Vous trouverez plus d'informations sur le site Web de la CNULCD à l'adresse <https://www.unccd.int/issues/land-and-drought>